Branche écoles

Section Marne

03.26.88.25.53 - 51@se-unsa.org

www.se-unsa.org

A diffuser dans l'école

SE-UNSA FLASH ÉCOLES

16 février 2007

Menu du jour :

1- CAPD du 15 février
2- Premier Mouvement
3- SEGPA
4- Rentrée 2007 :nous continuons à protester
5-Sectorisation scolaire : notre réaction au projet du ministre

1- CAPD du 15 février

- Choix des stagiaires CAPA-SH : l'IA envoie en formation les personnels par rapport aux besoins de notre département.
Option A : 1 candidature non retenue, car pas de besoin
Option G : 4 candidats retenus en vœux 1 (6 postes vacants)
Option E : 8 candidats retenus (10 postes vacants)
Option F : 8 candidats retenus (+ 2 en liste d'attente) pour 8 postes
Option D : 6 candidats retenus (15 postes)
…soit 27 stagiaires (16 l'an passé)

-**Règles du mouvement** :

Nous avons participé à plusieurs groupes de travail pour remanier les règles du mouvement.. Il était en effet nécessaire de remanier le document existant pour plus de lisibilité et de transparence, et d'ajuster certaines règles pour une meilleure adaptation aux nouvelles réalités. Le **SE-UNSA** avait proposé que dans une école où il y a fermeture de classe, il soit donné **la possibilité pour tout collègue de se porter volontaire au départ, en bénéficiant de la mesure de carte scolaire.** Cette disposition n'a pas été retenue**,** nous le regrettons ; en pièce jointe vous trouverez la déclaration que nous avons faite à la CAPD.

Quelques points de changement à noter :

- **Le secteur de collège de Dormans,** n'est plus considéré comme zone difficile à pourvoir et est rattachée à Reims 6. Les collègues à titre provisoire garderont une année encore les points engrangés auparavant à ce titre.
- Même cas de figure pour les **collègues à titre provisoire sur poste E**, qui ne font pas du E mais qui travaillent sur des projets type « aide et soutien ». Leurs points sont acquis pour une année encore.
- Second mouvement : une **fiche « rapprochement de conjoint** » pourra être remplie (meilleure facilité de traitement en CAPD)
- Apparition d'un **nouveau type de poste dénommé « titulaire de circonscription** », à titre expérimental sur les 3 circonscriptions de Chalons. Les collègues sur ce type de poste, seront affectés ensuite par l'IEN, sur un poste de la circonscription, pour l'année scolaire. *(Le **SE-UNSA** est favorable à l'extension de ce type de poste, mais dans des zones restreintes, secteurs de collèges, avec une affectation paritaire en commission : lire notre déclaration en annexe.)*

2- Premier Mouvement

Les instructions du premier mouvement sont parues. La saisie des voeux sur i-prof se fera du **5 au 19 mars 2007 inclus**. Vous trouverez en pièce jointe un document explicatif simplifié. Nous pouvons suivre votre dossier, contactez nous.

3- SEGPA audience ministérielle du 14 février

Notre syndicat a rencontré le ministère (DGESCO) le 14 février sur le dossier SEGPA. **Il s'agissait prioritairement pour nous de faire état des inquiétudes qui s'expriment sur les risques de dilution de la structure SEGPA au sein des collèges et d'obtenir des réponses aux principales questions que se posent nos collègues.**
Les points suivants ont été abordés :

- **L'interdiction d'utiliser les machines outils dites "dangereuses**" et ses conséquences concernant la formation dispensée aux élèves de SEGPA ;
- **Les conséquences de la mise en œuvre du socle commun** sur l'enseignement professionnel adapté ;
- Les conséquences de la **mise en place du dispositif "apprentissage junior**".
- La **disparition des SEGPA du RNE** ;
- La nécessité d'une **redéfinition des modalités de l'enseignement professionnel adapté**.

Nous avons porté un jugement critique sur le texte des machines-outils car il pose des contraintes trop fortes en ce qui concerne la formation professionnelle adaptée des élèves de SEGPA. Avant de mettre en œuvre le principe d'une nouvelle orientation de l'enseignement professionnel adapté en SEGPA, il serait nécessaire de réfléchir à son articulation avec le lycée professionnel notamment.
→ plus de détails sur notre site

4- Rentrée 2007 :nous continuons à protester

Dans la continuité des différentes formes de protestation contre les conditions de rentrée 2007, nous avons boycotté le CAEN du 15 janvier.
Toutes les organisations syndicales nous ont suivis, sauf la CFTC et FO qui ont signé la feuille de présence et par là donc, souhaitaient siéger. Sans doute la carte scolaire leur convenait-elle…. on appréciera !

Le Président de Région a dit être sensible à notre démarche et comprendre les raisons qui nous amenaient à prendre cette décision. Le Recteur est resté beaucoup plus "discret" et n'a pas souhaité commenter.
Le CAEN devrait être reconvoqué dans les 15 jours qui viennent.

Lire la déclaration sur notre site

5-Sectorisation scolaire : notre réaction au projet du ministre

Carte scolaire : des mesures qui révèlent la carence de l'Etat

Le ministre de l'Education nationale annonce des mesures sur l'évolution de la carte scolaire dont la mise en œuvre lui échappe largement.

Le **SE-UNSA** approuve le choix ministériel de chercher à aménager et non à supprimer la carte scolaire ainsi que l'objectif prioritaire de conforter la mixité sociale. Il s'interroge par contre sur l'opportunité et l'opérationnalité des mesures annoncées. Faut-il en effet, sur un sujet qui est au cœur du débat électoral de l'élection présidentielle, précipiter des mesures qui engagent l'avenir ? Leur application même à titre expérimental, prévue à la rentrée 2007, nécessiterait de pouvoir s'inscrire dans une continuité de l'action politique, ce que l'actuel ministre peut difficilement envisager.

Le **SE-UNSA** rappelle qu'en matière de carte scolaire ou de sectorisation, ce sont les collectivités territoriales qui disposent des compétences essentielles. Qu'il faille rendre plus lisible et plus cohérente la carte scolaire, en la coordonnant avec d'autres aspects structurant des politiques urbaines, cela tombe sous le sens, mais l'Etat n'est pas le maître d'œuvre en la matière. Enfin, la proposition de transférer la sectorisation des collèges qui dépend actuellement des conseils généraux, aux maires des grandes villes et aux présidents de communautés d'agglomération peut difficilement se généraliser sans modification législative.

Le **SE-UNSA** revendique que l'Etat se dote réellement des moyens d'évaluer et de réguler les politiques territoriales concernant la mixité sociale et scolaire. La régulation passe notamment par une répartition différenciée des moyens selon les territoires et des offres d'options équilibrées. L'évaluation suppose qu'un diagnostic des pratiques actuelles sur le territoire soit fait enfin réalisé. Sur ces aspects, l'Etat fait preuve aujourd'hui d'une carence manifeste qui affecte sa crédibilité et son influence.

Vos contacts au Se-UNSA :

Céline ROBCIS
Titulaire élue à la CAPD
Permanence à la section le **jeudi**
06 89 26 20 99

Aline GEERAERTS
Secrétaire 1er degré
Permanence à la section le **vendredi**
06 30 41 57 32

Jean-Michel ALAVOINE
Responsable Jeunes Enseignants
Permanence à la section le **lundi**
06 89 89 79 59

Michel CHAVALLARD
Secrétaire départemental du **SE-UNSA** Marne
Permanence **tous les jours**
03.26.88.25.53

Les infos pratiques, l'actualité sur http://sections.se-unsa.org/51

Avec le SE-UNSA Je fais la différence !

Vous aimeriez recevoir ce flash-info sur votre mail perso ? envoyez nous un message à 51@se-unsa.org
Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer que grâce aux cotisations de ses adhérents. Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre.

SE-UNSA Marne Maison des Syndicats, 15, bd de la Paix , BP 149 51055 REIMS cedex
☎ **03.26.88.25.53** Fax : 03 26 40 92 78 **51@se-unsa.org** Site national : www.se-unsa.org